

# CONTRAT DE SPONSORING ÉVÉNEMENTIEL

Noyal Fight Night 2

Entre les soussignés :

Le Sponsor

Nom / Raison sociale : .....

Adresse : .....

Représenté par : .....

Fonction : .....

ET

L'Organisateur

Nom de l'association : Le Dojo Noyalais

Adresse : rue Julien Neveu, Espace Nominöe

Présidé par : Frédéric Daygrosz

Ci-après dénommés ensemble « les Parties ».

## Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Sponsor apporte un soutien financier et/ou matériel à l'événement suivant :

Nom de l'événement : *Noyal Fight Night 2*

Nature de l'événement : Gala de MMA

Date : Samedi 28 Mars

Lieu : Salle des Cadets de Bretagne, 139 rue d'Antrain, 35700 Rennes

En contrepartie, l'Organisateur s'engage à assurer la visibilité de la marque du Sponsor selon les modalités définies au présent contrat.

## Article 2 – Engagement du Sponsor

Le Sponsor s'engage à apporter son soutien selon les modalités suivantes :

Montant du sponsoring : ..... €  HT  TTC

Nature :

Financier

Matériel (préciser) : .....

Modalités de paiement :

Virement bancaire

Autre (à préciser) : .....

Date limite de paiement : .....

## Article 3 – Contreparties accordées au Sponsor

En contrepartie du soutien apporté, l'Organisateur s'engage à offrir au Sponsor les éléments de visibilité suivants, convenu d'après le dossier sponsoring :

Présence du logo du Sponsor sur :

supports visuels (affiches, flyers)

supports digitaux et réseaux sociaux

espace sportif / buvette / banderoles

Mention du Sponsor lors des annonces micro pendant l'événement

Exclusivité de catégorie (à préciser) : .....

Places offertes et avantages pendant l'événement

- 2 places prioritaires en tribune
- 5 places prioritaires en tribune
- 5 invitations VIP

Les éléments visuels (logos, chartes, visuels) devront être fournis par le Sponsor au plus tard le :  
25 février 2026

#### **Article 4 – Obligations de l'Organisateur**

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la visibilité convenue du sponsor, respecter l'image, la réputation et l'identité visuelle de celui-ci.

L'Organisateur s'engage à utiliser les fonds ou apports, exclusivement dans le cadre de l'organisation du gala de MMA

#### **Article 5 – Image et nature de l'événement**

Le Sponsor reconnaît être informé du caractère sportif, combatif et compétitif du gala de MMA et accepte expressément l'association de son image à ce type d'événement.

#### **Article 6 – Annulation / Force majeure**

En cas d'annulation ou de report de l'événement pour cause de force majeure, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable, pouvant inclure :

le report de l'événement, une compensation de visibilité, ou un remboursement partiel, selon les circonstances.

#### **Article 7 – Durée du contrat**

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin automatiquement à l'issue de l'événement, sans reconduction tacite.

#### **Article 8 – Droit applicable et litiges**

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable avant toute action judiciaire.

Fait à : .....

Le : .....

Signatures

précédées de la mention « lu et approuvé »

Le Sponsor  
(Nom, fonction, et cachet)

L'Organisateur

Le Dojo Noyalais,  
représenté par Paul PEYTAVIN,  
membre délégué